

Les avantages aux salariés, une façon de redonner du pouvoir d'achat

3 questions à Benoît Samarcq, directeur d'études

Xerfi vient de publier une étude sous le titre :
« Le nouveau potentiel du marché des avantages aux salariés - Quand
le renforcement de la marque employeur crée une dynamique de
l'offre : quelles perspectives à l'horizon 2025 ? »

Avec la persistance de l'inflation, le marché des tickets restaurant et autres avantages aux salariés semble promis à un bel avenir. Qu'en est-il précisément ?

[Le marché des avantages aux salariés](#) (cadeaux, dotations et services offerts par les entreprises, comme les crèches et conciergeries, mais aussi les CSE aux collaborateurs) est né en France dans les années 60 avec les titres restaurant. Il s'est peu à peu élargi aux chèques vacances et aux chèques cadeaux puis aux CESU. Comme la mutuelle et la participation aux frais de transport en commun, certains avantages sont obligatoirement dus par l'employeur. Mais la plupart d'entre eux sont attribués à la discrétion de ce dernier. Et c'est justement sur ces avantages salariés non obligatoires (hors avantages financiers, comme la participation et l'intéressement, et assurances, telles que la mutuelle et la prévoyance) que porte notre étude. L'an dernier, le marché des seuls titres de paiement spécifiques a ainsi généré un chiffre d'affaires de 20 milliards d'euros (dont 8,3 milliards pour les titres restaurant, 8 milliards pour les titres cadeaux et 1,8 milliard pour les chèques vacances). Porté par l'inflation dans l'alimentaire et les hausses régulières du montant du plafond légal, le segment des titres restaurant augmentera de 6% par an d'ici 2025 tandis que celui des cartes et chèques cadeaux s'envolera de 10% par an sur la période, selon nos calculs. En revanche, le rythme de croissance des chèques vacances restera modéré (+2,5% par an à l'horizon 2025), en raison d'une mise en œuvre plus complexe qui rebute les PME. Quant aux spécialistes des avantages salariés, ils pourront davantage compter sur la diversification de leur (forfait mobilité, allocation télétravail...) pour doper leur activité à l'avenir. Après avoir atteint un niveau inédit depuis plus de 30 ans en 2022 et 2023 autour de 5%, l'inflation ralentira en 2025 à environ 3%. Mais cela sera insuffisant pour redynamiser le pouvoir d'achat des ménages alors même que le marché du travail commencera à fléchir. Dans ces conditions, le pouvoir d'achat des Français progressera d'un petit 0,4% en 2024. Idem en 2025. Les arbitrages de consommation seront dès lors toujours d'actualité même si les dépenses de loisirs devraient rester relativement épargnées. Précisons que s'ils sont assimilés à un complément de rémunération, la quasi-totalité des avantages salariés sont exonérés de cotisations sociales. Par ailleurs, les CSE se tournent aussi vers les éditeurs de logiciels de gestion et de plateformes multi-avantages dédiées (ProwebCE, WiiSmile, HelloCSE...). Outre une interface de gestion et de communication, ils proposent surtout une billetterie en ligne et une multitude d'offres promotionnelles destinées aux salariés.

Tous les acteurs tireront-ils profit de cette dynamique de l'offre ?

Les quatre émetteurs historiques de titres restaurant - Edenred, Up Coop, Sodexo et Bimpli (Swile) – dominant le marché. Longtemps distribués exclusivement sous forme de carnet de chèques au montant prédéfini sans possible récupération de monnaie, les titres de paiement prépayés ont connu deux bouleversements majeurs ces dernières années. D'abord, ils se sont digitalisés sous forme de cartes de paiement ou de e-cartes et applications mobiles totalement dématérialisées. Puis, la digitalisation de ces solutions de paiement a ouvert la voie à l'essor de solutions regroupant plusieurs types d'avantages salariés pour en simplifier la gestion et l'utilisation. C'est en misant pleinement sur cette promesse de valeur que Swile s'est imposé sur le marché des avantages salariés depuis son lancement en 2018. Cette stratégie a permis à la start-up de séduire les investisseurs et de lever au total plus de 200 millions d'euros, avant de mettre la main sur Bimpli en décembre 2022, l'un des acteurs historiques du marché. Dans le sillage du succès fulgurant de la carte et application mobile multi-avantage de Swile, lancée en 2020, tous les leaders du secteur ont développé leur solution de gestion multi-avantages. Pour gagner du temps, certains ont puisé dans le vivier de start-up ayant mis au point ce type de solution. Sodexo a ainsi racheté Wedoogift en septembre 2021 pour développer son offre Glady. Le groupe BPCE a lui rassemblé ses offres Apetiz, Le Pot Commun, Titres Cado et Comitéo en une seule – Bimpli - en novembre 2021. Enfin, Up coop s'est appuyé sur l'expertise de la start-up belge Hexeko, rachetée en juin 2022, pour lancer son offre multi-avantages Up One. Le groupe coopératif a en parallèle misé sur l'intrapreneuriat pour faire émerger en septembre 2022 l'offre May qui regroupe huit avantages salariés et une seule cagnotte globale. En raison du monopole de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) depuis sa création en 1982, la situation sur [le marché des chèques vacances](#) est atypique. Ce marché attise les convoitises des géants des avantages salariés qui militent depuis des années pour son ouverture à la concurrence afin d'assurer une diffusion plus large auprès des entreprises. Une première brèche a été ouverte en 2009 en permettant à l'ANCV de nouer des partenariats avec des apporteurs d'affaires. Le changement de statut de l'agence publique revient régulièrement dans le débat politique, comme en 2020 lors de la crise de la Covid-19. Par ailleurs, il existe aujourd'hui cinq émetteurs de CESU préfinancés : un spécialiste des services à la personne, Domiserve (groupe la Banque Postale), et les acteurs historiques des titres restaurant. Pour ces opérateurs, l'émission de CESU préfinancés est en général une activité très secondaire par rapport à leur cœur de métier (2% de la valeur des titres de paiement spécifique émis par Sodexo en 2021/2022 par exemple).

Quels sont les nouveaux avantages aux salariés récemment conçus par les opérateurs ?

Pour répondre aux attentes des salariés mais aussi se démarquer, les spécialistes du secteur étoffent leur offre. Ils ont ainsi lancé des solutions de prise en charge des mobilités douces, du télétravail ou encore des acomptes sur salaires. Après la digitalisation des supports de paiement, l'heure est désormais à l'open banking qui permet à son tour la création de nouvelles solutions. Open ! Eat et May, des start-up qui ont vu le jour en 2021 et 2022, s'appuient sur cette technologie pour proposer un nouveau type de solution permettant à l'employeur de verser sa participation au fur et à mesure de la consommation réelle de ses salariés. Un autre type d'offre se déploie depuis 2020, les solutions de flexible benefit. Contrairement aux titres de paiement spécifiques traditionnels, elles permettent à l'employeur d'allouer un budget global dédié aux avantages de chaque salarié, sans fléchage. Ces derniers peuvent ainsi choisir de ventiler la consommation de cette somme de la manière dont ils le souhaitent, entre les différents types d'avantages salariés accordés par

leur employeur. De leur côté, [les réseaux de conciergeries d'entreprises](#) démultiplient les points de contact avec les utilisateurs : kiosques sur site, application mobile, conciergerie par messagerie, casiers relais, etc. L'enjeu est de s'adapter aux nouvelles tendances de consommation des salariés et de faire face au développement du télétravail.

*Auteur de l'étude : **Benoît Samarcq***

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS ? Un dossier de presse est à votre disposition, sur demande

Le groupe Xerfi est en France le leader des études économiques sectorielles. Il présente le plus grand catalogue de travaux sur la France et l'International. Editeur indépendant, il apporte à ses clients par son expertise professionnelle, sa liberté éditoriale, son ouverture intellectuelle, l'accès rapide, fiable, clair, à la connaissance actualisée des évolutions sectorielles, des stratégies des acteurs économiques et de leur environnement.